

Or, toute la prélature romaine, qui s'agit dans les vagues lueurs d'un christianisme de bureau lutte avec succès contre cette règle éternelle, que Léon XIII résume avec génie.

Les congrégations de femme, immense troupeau qui a toujours besoin du berger présent, sont une à une arrachées à la coûteuse protection des cardinaux romains résidant au bord du Tibre.

Quand un évêque revendique justement son droit et porte sa cause à Rome, il est vaincu, et Rome, la Rome des bureaux, déclare que les sœurs en révolte ont raison contre l'évêque. Lisez à ce sujet le fascicule IV des *Analecta*, c'est-à-dire du recueil officiel où se réunissent les décrets des tribunaux pontificaux. Le document est écrit par un évêque français, un des plus grands par la valeur et par le caractère. Nous ne pouvons donc y trouver ce caractère que le Pape flétrit en beau langage :

—N'écoutez pas les hommes néfastes semant la division, attaquant, calomniant les évêques. Ne lisez ni leurs brochures, ni leurs journaux.

Les *Romana analecta* sont rédigées sous les yeux du Pape et le contrôle du Sacré-Collège. Or, voici le résumé de ce qu'on y peut lire entre la page 146 et la page 152 :

Mgr Turinaz, évêque de Nancy, prélat aux yeux tristes et au sourire bon, orateur qui fait passer le souffle de la Patrie française dans sa voix et se tient aux dernières frontières du pays, Mgr Turinaz, une des plus pures consciences de prêtre que nous puissions admirer dans la lumière de l'autel, vit éclater des scandales dans un couvent de femmes. Il voulut intervenir : les sœurs luttèrent deux ans et répondirent qu'elles n'avaient rien à démêler avec lui leur évêque. La cause fut portée devant le tribunal romain.

Voici la lettre de l'évêque au cardinal préfet :

EVECHE
DE NANCY ET DE TOUL.

Eminence,

J'ai reçu au sujet des religieuses du Bon Pasteur, de Nancy, une première lettre de votre Eminence, sous la date du 7 courant, et une autre du 21 courant—Je tiens d'abord à déclarer que, dans toutes les difficultés que j'ai depuis bientôt deux

ans avec ces religieuses, elles ont manqué en toutes choses à toutes les règles de la loyauté et de la justice, résisté aux lois ecclésiastiques,¹ violé même les lois naturelles de la justice la plus élémentaire et bravé l'autorité épiscopale.

Il y a au sujet des religieuses du Bon Pasteur, trois questions à traiter.

Les deux premières concernant une affaire de construction entreprise pour une somme énorme pour les sœurs, sans autorisation de l'évêque. C'est sa cause première du débat.

La troisième question est celle de la "direction donnée aux personnes reçues dans cette maison" et de la violation à leur égard de toutes les règles, non pas de la charité, mais de la justice, des lois divines et naturelles.

Ces religieuses, qui dépensent sans contrôle, et pour des constructions en partie inutiles, "plus d'un demi-million en quelques années, non seulement ne donne pas l'aumône aux pauvres, qui sont repoussés de parti-pris de la maison, mais violent, à l'égard des jeunes filles qu'elles reçoivent, non seulement les règles de la charité, mais les règles de la justice et bien d'autres lois encore.

Dans tous les orphelinats et toutes les maisons où les jeunes filles sont accueillies sous le couvert de la charité et où elles travaillent, comme dans les maisons du Bon Pasteur, même dans les maisons tenues par des laïques non chrétiennes, on donne à ces jeunes filles, quand elles sortent, un peu d'argent et un petit trousseau.

Au Bon Pasteur de Nancy, on ne leur donne rien, même après qu'elles ont travaillé "et gagné beaucoup d'argent à la maison" pendant cinq, dix, vingt ans.

On les met à la porte, sans ressources sans s'occuper de leur trouver une place, sans les engager à revenir voir leur maîtresse (ce qui se fait dans toutes les maisons de ce genre). Ces jeunes filles, parmi lesquelles il en est qui n'ont point de parents ou qui ont des parents incapables de les aider et de les diriger, "sont livrées à tous les périls, à toutes les séductions" dès le moment de leur sortie et plus tard.

Parmi les soixante jeunes filles que ces religieuses ont renvoyées depuis une année, toutes (à l'exception de deux ou trois auxquelles on a